



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Octobre 2016**

71/16

*Date d'affichage : 14 octobre 2016*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

L'An Deux Mille seize, le 11 Octobre 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 octobre 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE,

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Manuela CHARTIER à  
M. Dominique DESSAGNES, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO à M.  
Dominique THENAULT

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Bernard GILBERT,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Vacations pour l'intervention d'un psychologue dans le cadre des animations du RAM.**

Le Relais d'Assistantes Maternelles souhaite mettre en place, dans le cadre de son projet de service, des groupes de parole sur les pratiques professionnelles des assistantes maternelles. Il est donc proposé de recruter un psychologue vacataire pour assurer ces rencontres et ces temps d'échanges.

Considérant qu'il convient d'avoir recours à un psychologue pour le RAM, et qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, devant être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Les montants relatifs à cette intervention sont prévus au budget primitif 2016.

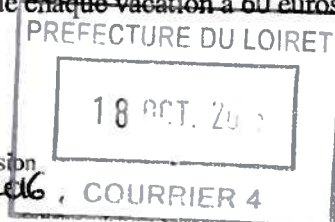
***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**RECRUTE** un psychologue vacataire sur le relais d'assistants maternels avec une intervention fixée à 10 heures (soit 5 séances de 2 heures chacune), dans le cadre d'une animation sur les pratiques professionnelles des assistantes maternelles.

**FIXE** le taux horaire de chaque vacation à 60 euros nets (frais de déplacements inclus).

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 18/10/2016



Le Président,  
Jean-Paul ROCHE